

**BUREAU DE LA GESTION ET DU BUDGET DE LA VILLE DE NEW YORK  
(NEW YORK CITY OFFICE OF MANAGEMENT AND BUDGET) (NYC OMB)  
FINANCEMENT DE PROJETS COMMUNAUTAIRES (COMMUNITY PROJECT  
FUNDING) (CPF)  
PROJET DE CENTRE OPÉRATIONNEL DU PERSONNEL DU JARDIN BOTANIQUE  
DE NEW YORK (NEW YORK BOTANICAL GARDEN) (NYBG)**

**AVIS PUBLIC COMBINÉ**

**AVIS D'INTENTION DE DEMANDE DE DÉBLOCAGE DE FONDS (NOI RROF), AVIS  
RELATIF À L'ACCORD AU TITRE DE LA SECTION 106, AVIS DE CONSTATATION  
D'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF (FONSI)**

Cet avis répond à trois exigences procédurales distinctes mais liées pour les activités à entreprendre par le jardin botanique de New York (NYBG).

**DEMANDE DE DÉBLOCAGE DE FONDS**

Vers le 5 mai 2026, la Ville de New York (la ville) soumettra, au nom du NYBG, une demande au Département américain du logement et du développement urbain (U.S. Department of Housing and Urban Development) (HUD) pour le déblocage de fonds du Financement de Projets Communautaires (Community Project Funding) (CPF) autorisés en vertu de la loi de crédits consolidés de 2023 (loi publique 117-328) afin d'entreprendre une activité connue sous le nom de projet de centre opérationnel du personnel (Worker's Operations Center project). Dans le cadre de ce projet, le NYBG propose d'utiliser 2 000 000 \$ de fonds CPF fédéraux, administrés par le HUD, pour reconstruire son centre opérationnel du personnel.

Le projet comprendrait la démolition de la base actuelle du service des opérations, située au sein du bâtiment de maintenance inférieur (Lower Maintenance Building), ainsi que la construction d'un bâtiment modernisé, amélioré et optimisé pouvant répondre aux besoins opérationnels quotidiens du service et de soutenir l'augmentation de la fréquentation du NYBG. Les parcs de maintenance supérieur et inférieur seraient reliés par une nouvelle rampe de service pour véhicules. Les zones de stationnement situées dans les parcs de maintenance seraient formalisées avec des emplacements de stationnement délimités. Des améliorations du nivellement existant le long de la clôture périmétrique du NYBG, ainsi que le défrichage et le dessouchage des aménagements paysagers le long de la clôture, sont proposés. Pour finir, les infrastructures de réseaux seraient modernisées pour desservir les parcs de maintenance (eaux pluviales, assainissement, eau potable). Dix puits géothermiques sont proposés dans le parc de maintenance inférieur.

**ACCORD AU TITRE DE LA SECTION 106**

Le bâtiment de maintenance inférieur est considéré comme un élément contribuant au NYBG. Celui-ci est inscrit aux registres de l'État ainsi qu'au Registre national des lieux historiques et est reconnu comme un monument historique national (National Historic Landmark). Ainsi, la démolition de ce bâtiment aurait un effet négatif sur le bâtiment et pour le NYBG. Un rapport a été préparé afin d'analyser les alternatives potentielles au projet. Le rapport recommande de

poursuivre le projet proposé car c'est celui répondant le mieux aux besoins actuels et futurs du site tout en s'alignant le plus avec les objectifs institutionnels à long terme du NYBG en matière de durabilité et d'accessibilité. Un protocole d'accord (Memorandum of Agreement) (MOA) sera conclu entre le NYBG, le NYC OMB, le bureau de préservation historique de l'État (State Historic Preservation Office) (SHPO) et le département des affaires culturelles de la ville de New York (New York City Department of Cultural Affairs), conformément au 36 CFR 800.6(c), afin de s'assurer que l'opération reste conforme au processus de la section 106 et de documenter les mesures visant à minimiser ou atténuer les effets négatifs sur les éléments historiques. Conformément aux 36 CFR 800.2(d) et 36 CFR 800.6(a)(4), l'analyse des alternatives (Alternatives Analysis), le MOA et toutes les autres informations mentionnées au 36 CFR 800.11(e) seront mis à disposition sur demande. Veuillez envoyer votre demande par service postal américain à Juliet Jacobs, cheffe d'unité - environnement (Développement communautaire), Bureau de la gestion et du budget de la ville de New York, au 255 Greenwich Street, 8th Floor, New York, NY 10007, ou par e-mail à [CDBGComments@omb.nyc.gov](mailto:CDBGComments@omb.nyc.gov).

### **CONSTATATION D'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF**

Le bureau de la gestion et du budget de la ville de New York (NYC OMB) est l'entité responsable de ce projet et a déterminé que le projet n'aura pas d'impact significatif sur l'environnement humain. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'établir une déclaration d'impact sur l'environnement au titre de la loi nationale sur la politique environnementale (National Environmental Policy Act) de 1969 (NEPA). Le dossier d'examen environnemental (Environmental Review Record ) (ERR) contient des informations complémentaires sur le projet. L'ERR sera mis à la disposition du public pour examen, soit par voie électronique, soit par service postal américain. Veuillez soumettre votre demande, par courrier ou par courrier électronique aux adresses indiquées ci-dessus.

### **COMMENTAIRES PUBLICS**

Tout individu, groupe ou agence peut soumettre des commentaires écrits sur l'ERR au NYC OMB à l'adresse ci-dessus ou par courrier électronique à l'adresse [CDBGComments@omb.nyc.gov](mailto:CDBGComments@omb.nyc.gov). Tous les commentaires reçus avant le 4 mai 2026 seront pris en compte par le NYC OMB avant d'autoriser la soumission d'une demande de déblocage de fonds. Les commentaires doivent préciser la partie de l'avis à laquelle ils se rapportent.

### **CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE**

Le NYC OMB certifie au HUD que la ville et Juliet Jacobs, en sa qualité de responsable de la certification, consentent à accepter la juridiction des tribunaux fédéraux si une action est intentée pour faire respecter les responsabilités liées au processus d'évaluation environnementale et que ces responsabilités ont été respectées. L'approbation de la certification par le HUD répond à ses responsabilités en vertu de la NEPA et des lois et autorités connexes et permet au NYBG d'utiliser les fonds du programme CPF.

## **OPPOSITIONS AU DÉBLOCAGE DE FONDS**

Le HUD acceptera les oppositions à son déblocage de fonds et à la certification du NYC OMB pendant une période de quinze (15) jours suivant la date prévue de soumission ou la réception effective de la demande (la date la plus tardive prévalant) uniquement si elles sont fondées sur l'une des raisons suivantes : (a) la certification n'a pas été exécutée par le responsable de la certification du NYC OMB, (b) le NYC OMB a omis une étape ou n'a pas pris de décision ou de constatation requise par la réglementation du HUD au 24 CFR partie 58, (c) le bénéficiaire de la subvention ou d'autres participants au processus de développement ont engagé des fonds, encouru des dépenses ou entrepris des activités non autorisés par le 24 CFR partie 58 avant l'approbation d'un déblocage de fonds par le HUD, ou (d) une autre agence fédérale agissant conformément au 40 CFR partie 1504 a soumis une constatation écrite selon laquelle le projet n'est pas satisfaisant du point de vue de la qualité environnementale. Les oppositions doivent être préparées et soumises conformément aux procédures requises (24 CFR partie 58, Sec. 58.76) et doivent être adressées à [CPDRROFNyc@hud.gov](mailto:CPDRROFNyc@hud.gov). Les opposants potentiels doivent contacter le HUD pour vérifier la date du dernier jour de la période d'opposition.

Ville de New York

Zohran Mamdani, Maire

Sherif Soliman, Directeur de la gestion et du budget

Date : 17 avril 2026